

L'Assemblée du département

Vote le schéma et les actions

Commission Solidarités Enfance Famille

Prépare la décision plénière de détermination de la feuille de route de chaque Comité.

Composé des représentants des 42 partenaires œuvrant dans la protection de l'enfance dans le département

COPIL DE L'ODPE

Appui à la décision des élus du Conseil départemental

Comité technique du schéma

- Fait le point sur l'avancée des travaux des comités
- Priorise les actions
- Soutient et conseille les comités

Composé des pilotes des comités de suivi des objectifs, de la Directrice adjointe de la DEF et de la Responsable de l'ODPE

Comité de suivi de l'objectif « Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes ... »

Comité de suivi de l'objectif : « Faire évoluer les modalités d'accompagnement à domicile »

Comité de suivi de l'objectif « Evaluer pour adapter l'offre d'accueil en PE »

Comité de suivi de l'objectif « Renforcer et développer les articulations entre services et institutions ... »

Comité de suivi de l'objectif « Faciliter l'accès à un service efficient et l'adapter ... »

Comité de suivi de l'objectif « Faire équipe autour du PPE... »

Schéma Enfance Famille

Les comités de suivi sont composés des acteurs de la protection de l'enfance dans le département et pilotés par un cadre de la DEF.

Les comités de suivi des objectifs sont chargés :

- De définir et décliner les actions à mettre en œuvre l'année n+1
- D'évaluer les actions menées l'année n-1
- Proposer un appui aux pilotes sur la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Jeunesse 2017-2022

63 actions seront déclinées dans les 6 Comités de suivi par le Département et/ou ses partenaires.

